Les écoles normales du département de la Meuse

NOTES ET ÉTUDES

Antoinette ROBERT

Les Ecoles normales dans la Meuse depuis le début du XIX° siècle (1)

La première Ecole normale, créée en l'an III par la Convention, n'eut à Paris qu'une existence éphémère. Il faut attendre le décret impérial du 17 mars 1807 pour voir naître, au moins sur le papier, des « classes normales destinées à former des maîtres pour les Ecoles primaires ».

Les départements s'organisèrent tant bien que mal. En 1811, la première école normale indépendante fut créée à Strasbourg; en 1822, une autre s'ouvrit près de Metz. Celle de Bar-le-Duc naquit en 1823 : ce fut donc une des premières de France.

1) L'Ecole Normale de Garçons (2)

En accord avec le Préfet de la Meuse, le recteur de l'Académie de Nancy soumit au gouvernement un plan d'organisation qui fut adopté. Le Conseil Général accorda une dotation annuelle de 4.000 francs pour le fonctionnement de l'établissement.

a) L'Ecole normale à Bar-le-Duc.

Le local fut choisi : le Palais de la Chambre des Comptes du Barrois, ayant servi de caserne à la gendarmerie Royale. C'est l'actuelle école primaire de garçons du Château, rue du Château. Le premier Directeur de cette école normale fut M. l'Abbé Krouber, remplacé trois ans plus tard par le vicaire de la Paroisse.

Le département avait accordé 6 bourses. Mais les élèves, de très jeunes gens, devaient verser un prix de pension annuelle de 300 francs pour leurs frais de nourriture et d'entretien. Le Ministère de l'Instruction Publique octroya en 1828 une somme de 500 francs destinée à la Bibliothèque.

En 1823, l'Ecole Normale comptait 20 élèves seulement ; 6 ans plus tard 60, répartis en 2 classes, dites 1^{re} et 2^e année. Ce ne

fut qu'en 1836 que s'ouvrit une classe de 3° année, destinée à la préparation du Brevet Supérieur. Les élèves de 2° année passaient l'examen 'du Brevet élémentaire.

Sous l'autorité du Directeur, et avec sa collaboration, deux maîtres internes (le Sous-Directeur et le maître de plain chant) et deux maîtres internes (le Professeur de 1re année et le Professeur d'écriture) assurèrent les cours dans toutes les disciplines. Le programme d'études laissait une large place à l'enseignement religieux : à l'enseignement quotidien du catéchisme et de l'histoire Sainte s'ajoutait l'obligation d'assister aux offices du dimanche et même des autres jours de la semaine. Les leçons de lecture, d'écriture, d'orthographe, l'enseignement des règles du calcul y étaient largement dispensés. Plus tard, d'autres disciplines seront ajoutées : la géographie, la géométrie, le dessin (deux ou trois leçons par semaine), puis l'Histoire de France, la rédaction de l'Etat-civil, la récitation, la musique vocale, quelques notions de physique et chimie, l'histoire naturelle, l'étude des greffes, la taille des arbres, de l'arpentage. Ces dernières leçons étaient données sur un terrain hors de la ville.

Le règlement intérieur de l'Ecole (3) comportait peu de détente et de liberté: du lever, à 6 h jusqu'au coucher, à 20 h. 30, le Normalien devait se plier à une discipline très stricte (silence dans les rangs, sorties en ville limitées à une fois par mois, lecture pendant les repas, port de l'uniforme). Peu de confort dans ces bâtiments sévères: il fallait supporter vaillamment la température moyenne de 13º dans les pièces en hiver et s'habituer au manque d'eau

courante.

Pourtant le travail accompli à l'Ecole Normale portait ses fruits puisqu'on pouvait lire dans un rapport de Guizot au Roi Louis Philippe :

« Les départements de la Moselle et de la Meuse se distinguent de tous les autres par le petit nombre de communes privées d'écoles (4 seulement dans la Meuse) par l'emploi plus général de leurs bonnes méthodes d'enseignement et par l'abandon presque complet de la méthode individuelle ». (4)

Uno certaine évolution se manifesta dans l'organisation de cette Ecole Normale entre 1833 et 1854.

En 1834, pour la première fois, on nomma un Directeur laïque, Achille Thirion, originaire de Ligny-en-Barrois, ingénieur, ancien élève de l'école Polytechnique. Il assuma sa tâche jusqu'à sa mort en 1863, et laissera le souvenir d'un éducateur zélé et rempli de dévouement. Lui-même assura les cours de physique-chimie, d'histoire naturelle, d'Histoire-géographie, de pédagogie. L'éventail des matières enseignées s'élargit sensiblement : l'Histoire et la géographie tinrent une place plus importante. Par exemple, l'Histoire ancienne, la géographie botanique et zoologique, la géographie indus-

Causerie faite à la Société des Lettres de Bar-le-Duc le 17 Mars 1965.

⁽²⁾ Sur l'historique de l'Ecole normale de garçons, cf. L. LIODON, Monographie de l'Ecole Normale d'Instituteurs de la Meuse, Verdun, 1904, 152 p.

Archives départementales de la Meuse, 43 T l. Edité par LIODON, ouvrage cité p. 7-12.

⁽⁴⁾ LIODON, ouvrage cité, p. 14.

trielle, l'étude des levés géométriques, les exercices musicaux avec accompagnements d'instruments figurèrent dans l'emploi du temps

Le personnel de l'Ecole normale comprit, outre le Directeur, quatre professeurs, un surveillant et un prêtre chargé de l'instruction religieuse.

Des crédits furent demandés au Conseil Général pour planter dans la cour de l'école des arbres fruitiers devant servir à l'étude des greffes. Le Conseil Municipal fut aussi sollicité lors de la création d'une école annexe destinée aux enfants de la ville (1833). Mais la ville ayant refusé tout concours, il fallut attendre quelques années avant de voir s'ouvrir cette école, qui fonctionna d'ailleurs aux frais du Directeur. En 1848, son budget accusa un déficit sensible, malgré le versement d'une somme de 8 francs par mois des 32 élèves. Les Normaliens faisaient alors des stages dans les écoles mutuelles de la ville, pendant les six derniers mois de leur scolarité.

La Révolution de 1848 ne modifia guère la marche des études. Mais le Directeur et les maîtres adjoints donnèrent des conférences aux ouvriers de Bar « en vue de leur instruction politique et professionnelle », comme le demandait le ministre de l'instruction publique. Le Commissaire du département de la Meuse, en accord avec le Directeur de l'Ecole normale fit ouvrir, deux fois par semaine « un cours élémentaire sur les droits et les devoirs du citoyen » dont les leçons devront être « transmises par la voie de l'impression à tous les instituteurs du département. Ceux qui résident dans les campagnes environnantes, jusqu'à la distance de 10 kms sont tenus de se rendre à ces cours ». (5) Les instituteurs ruraux devaient ouvrir des cours d'adultes, le soir, pour les habitants des villages. A cette occasion, le Directeur M. Thirion donna l'exemple d'un désintéressement louable, allant jusqu'à payer d'avance les frais d'impression de ces cours ; il préleva même une somme de 500 francs sur son propre traitement pour payer un nouveau Professeur nécessaire au service de l'Ecole. A l'égard des élèves, il montra toute sa sollicitude, en prenant à sa charge la pension des jeunes gens dignes de prolonger leurs études d'un an à l'Ecole. Il sut aussi défendre les Ecoles normales devant les attaques dont elles étaient l'objet, ou proposer des réformes dans leur organisation intérieure, en renforçant d'ailleurs la discipline.

A partir de 1850, le régime intérieur fut quelque peu influence par la politique du temps. Outre la révocation par le Ministre d'un maître adjoint qui avait milité dans le parti socialiste, on vit la Commission de Surveillance de l'E.N. accepter les propositions du Directeur dont voici quelques-unes :

- « Interner tous les fonctionnaires de l'Ecole. (6)
- « Examiner tous les candidats à l'admission six mois au moins avant leur entrée et employer ce temps à rassembler sur chacun d'eux,

(5) LIODON, p. 32.

des renseignements à l'aide desquels on puisse prononcer leur admission non plus d'après leur valeur intellectuelle mais d'après leur valeur morale.

« Supprimer toutes espèces de vacances pendant les trois années de séjour dans l'École normale.

« Transporter les écoles normales sinon tout à fait à la campagne, du moins hors des villes de 1er ou de second ordre ».

Plus tard, M. Thirion proposera le transfert à Commercy ou en pleine campagne « dans une usine arrêtée et facile à louer ». (7)

De même, le règlement de mars 1851 modifia les programmes des études : les enseignements de l'Histoire et de la géographie, des Sciences physiques, de la gymnastique devinrent facultatifs. Cette dernière discipline ne fut d'ailleurs jamais enseignée avant 1873.

Le caractère monacal de l'éducation se poursuivit même jusqu'au choix des textes français dont les auteurs étaient soigneusement sélectionnés. La durée des études s'étendit alors sur trois ans, la 3e année devenant obligatoire, et les vacances réduites à « 15 jours au plus... ». Les Normaliens vécurent sous ce régime jusqu'en 1881-82 (lois scolaires de Jules Ferry).

Le nombre total d'élèves entre 1835 et 1881 fut très variable :

-1835:45

- 1836 : 64 (3e année obligatoire)

- 1841 : 80 (chiffre le plus élevé)

- 1852 : 25 (chiffre le plus bas)

à partir de 1853, le total n'excède guère 60 élèves, sauf en 1872 où, en raison de la guerre, le nombre descendit à 44.

b) Transfert de l'Ecole Normale à Commercy (1854).

L'exiguité des locaux obligea le Directeur à demander le transfert de l'Ecole dans l'ancienne abbaye de Breuil, à Commercy. Le Conseil Général de la Meuse approuva cette demande et accorda un crédit de 20.000 francs pour l'aménagement des locaux.

L'abbaye, fondée en 1196 par les Bénédictins de Breuil dans un lieu broussailleux (broilum) était à l'origine constituée de bâtiments assez médiocres. Elle fut reconstruite au début du XVIIe siècle par le prince de Vaudémont, damoiseau de Commercy, mais subit des dommages sous la Révolution. L'ancienne abbaye devint la propriété du département qui, en 1800 y installa la Sous-Préfecture et la gendarmerie. En 1833 seule la Sous-Préfecture quitta les lieux. Les Normaliens durent donc cohabiter avec les gendarmes commerciens. Ceux-ci occupèrent les locaux faisant office de dépendances, tandis que l'Ecole Normale s'installa dans les bâtiments disposés autour d'une cour d'Honneur. Le vaste jardin en contre-bas d'une grande terrasse fut très apprécié. L'aménagement d'une chapelle à l'intérieur de l'Ecole supprima aux Normaliens les sorties en ville pour

⁽⁶⁾ Seul le Directeur et un surveillant étaient logés à l'établissement,

⁽⁷⁾ cf. LIODON, p. 34.

l'assistance aux offices, ce qui faisait dire que l'Ecole Normale était vraiment devenue « un couvent laïque ».

Une école aunexe destinée aux enfants du quartier fut ouverte : 60 enfants la fréquentèrent, mais durent payer chacun une somme de 3 francs par mois. Seuls, les enfants pauvres en furent dispensés, la ville s'engageant à verser une redevance mensuelle de 0 F. 20 par enfant.

L'enseignement agricole fut largement dispensé dans ces nouveaux locaux, grâce au jardin remis en état et planté d'arbres fruitiers; l'école prit l'allure d'une ferme avec son étable et sa porcherie. (8) On lous un terrain avoisinant, cultivé en céréales. Le Directeur ou le Professeur de sciences dirigèrent les travaux et les produits récoltés (légumes et fruits) servirent aux besoins de l'école qui se suffisait presqu'à elle-même. Le pain ne fut pourtant jamais fabriqué à l'école : un boulanger le livrait moyennant 300 francs par an Cette « ferme école » servit un peu de ferme modèle aux cultivateurs des environs. Ceux-ci furent autorisés à emprunter les instruments agricoles perfectionnés appartenant à l'École.

Le jardin permit aussi l'installation d'instruments météorologiques dont l'observation quotidienne donna lieu à des résultats intéressants, transmis régulièrement à Paris.

Mais ces occupations trop absorbantes devinrent bientôt incompatibles avec les autres études. La Commission de surveillance décida « que l'enseignement historique est celui qui peut subir une réduction avec le moins d'inconvénients ». Cette discipline fut done réduite à l'histoire abrégée de l'Eglise et à l'histoire de France dans ses faits principaux. Mais les notions d'agriculture devinrent une des matières obligatoires à l'examen du Brevet. (9)

Sous le Second Empire, le personnel de l'Ecole dut manifester son attachement au régime lors de l'attentat d'Orsini (14 janvier 1858). Le Directeur fit signer à ses collègues une adresse « Sa Majesté l'Empereur que la Providence a si miraculeusement conservé à la France ». Le Ministre de l'Instruction Publique témoigna d'ailleurs beaucoup de faveurs vis à vis des Ecoles Normales : révision des traitements des maîtres, durée des vacances portée à 6 semaines, ouverture d'un cours d'adultes à l'école annexe, obligation d'un cours de Pédagogie, et de l'enseignement de la gymnastique. L'Ecole Normale se glorifia d'être une des plus nombreuses de France (60 élèves). Elle traversa pourtant des moments tragiques, tels les graves épidémies dont celle de fièvre typhoïde en 1857 : sur 57 élèves, on compta 37 cas dont 3 mortels. L'année 1863 fut aussi marquée par la mort de M. Thirion, qui, par sa forte personnalité avait gagné l'estime de tous ses amis et collaborateurs.

A partir de 1881 (vote des lois scolaires de Jules Ferry) tout

changea : l'organisation des études et le régime intérieur donnèrent une orientation nouvelle à l'Ecole Normale.

La gratuité de l'enseignement entraîna la suppression du prix de pension pour chaque élève. La laïcité élimina l'enseignement religieux à l'intérieur de l'école. L'enseignement des Sciences fut plus dévéloppé. On y ajoignit l'enseignement du travail du bois, du fer, celui du modelage, des cours d'économie politique et d'Instruction civique; des cours de langues (à titre facultaiti jusqu'en 1887). Les Ecoles normales furent placées sous l'autorité directe des Recteurs d'Académie, au lieu des Préfets. La discipline s'assouplit (sorties autorisées le dimanche); l'allongement des vacances fut bienvenu. Mais les élèves maîtres durent signer l'engagement de service pendant 10 ans dans l'enseignement public. La 3° année d'études à l'Ecole normale fut consacrée à la préparation du Brevet Supérieur.

L'effectif resta à peu près constant : une soixantaine d'élèves. Il accusa une baisse sensible en 1897, avec 32 élèves, puis remonta un peu pour atteindre 57 en 1903. Ce nombre ne variera d'ailleurs guère. En 1932, on comptait 60 élèves; entre 1946 et 1962, le nombre oscillait entre 60 et 90.

La vie intérieure de l'Ecole se déroula sans grands évènements, sinon les répercussions qu'amenèrent les guerres de 1870 et de 1914. Pendant la guerre de 1870, l'École Normale fut licenciée pour 8 mois et transformée en infirmerie. — Elle rouvrit en mai 1871 et un cours d'allemand y fut introduit... La guerre de 1914 n'intérrompit pas les cours en dépit de la mobilisation de certains professeurs. En 1916, 16 élèves furent admis au Concours. Le programme des cours se modifia légèrement : les deux premières années d'études furent d'emblée consacrées à la préparation du Brevet Supérieur, la 3e année à la formation professionnelle des Normalieus, avec des stages pratiques à l'École Annexe. Les Professeurs spécialisés dans chaque discipline et diplômés, assurèrent les cours avec beaucoup de compétence.

Après la guerre de 1939-45, les Normaliens y préparèrent le Baccalauréat, remplaçant le Brevet Supérieur.

Le régime intérieur s'améliora progressivement, la discipline s'adoucit malgré un règlement strict.

Telle est, très brièvement tracée, l'évolution de l'Ecole normale de garçons jusqu'à nos jours.

2) L'Ecole Normale de Jeunes Filles

La politique scolaire de la 3º République imposait la construction d'écoles normales pour les futures institutrices. Celle de la Meuse fut décidée à la session du Conseil Général de 1832. Le décret gouvernemental du 11 juin 1882 déclara d'uffilité publique la construction de cet établissement. Le département fut autorisé à emprunter à la Caisse des Lycées, Collèges et des Ecoles une somme de 191.000 francs nécessaire à la construction. Monsieur Micault, architecte départemental fut chargé de préparer le projet.

⁽⁸⁾ LIODON, p. 46. (9) LIODON, p. 48.

^{- 5 -}

Restait à choisir l'emplacement. La Ville-Haute de Bar offrait un vaste terrain entre la route d'Aulnois et l'Avenue des Tilleuls. On du procéder à 4 expropriations et on utilisa un terrain appartenant à la Ville. (10)

Le site offrait tous les avantages requis : la salubrité, l'isolement au centre de la ville, la possibilité de tracer un jardin. Les autorités du département et de la ville avaient écarté d'autres emplacements possibles : l'école Gilles de Trèves, jugée trop exigue et insalubre, un terrain près de Marbot, une maison rue de la Rochelle, et le Pensionnat Saint-Pierre (actuellement l'Hôtel de Salm, 38, rue du Tribel).

L'adjudication des travaux fut faite en 1883. Le Département et l'Etat se partagèrent les frais de construction. Le devis se monta à la somme de 223.465 francs 27. Le plan d'ensemble, encore visible dans la construction actuelle (rue de la Résistance) qui s'est peu modifiée jusqu'à nos jours, comprit un rez-de-chaussée et 2 étages, s'ouvrant d'un côté sur la cour d'Honneur et de l'autre sur un jardin d'études, un jardin potager et une terrasse avec arbres fruitiers entre la rue de Naga et la rue d'Aulnois - Les salles de classes donnaient sur une vaste galerie vitrée et très ensoleillée. (11)

Deux classes primaires furent construites dans la cour d'Honneur. Un peu plus tard, 2 autres s'y ajoutèrent, avec un préau couvert. Le premier budget de l'Ecole normale trouvé aux Archives départementales date de 1885; c'est dire que l'Ecole normale dut ouvrir pour cette année scolaire. (12)

Le nombre d'élèves n'excéda pas 30. Les jeunes filles réparties en trois années devaient, comme les garçons, signer un engagement décennal. Le personnel de l'Ecole Normale comprit au début une Directrice, une économe, trois professeurs, un professeur de dessin, trois maîtres auxiliaires et deux employées de service. La Directrice disposait d'un logement de 2 pièces, et jouissait de prestations en nature (un certain nombre de stères de bois pour le chauffage, et de mètres cubes de gaz d'éclairage). Elle percevait un traitement de 3.500 francs par an. Les professeurs disposaient d'une pièce, mais étaient admis à la table commune; leur traitement variait entre 1.400 et 1.700 francs.

Les disciplines enseignées furent sensiblement identiques à celles de l'Ecole normale de garçons. Mais l'enseignement des langues vi-vantes resta facultatif. Les cours de gymnastique et d'herborisation furent donnés pendant les récréations. Ceux d'Instruction morale et civique furent conduits par la Directrice elle-même. Mais les futures institutrices devaient être, selon la « Réglementation » de 1884 : « des Jeunes Filles instruites de choses de la vie, de la tenue d'un ménage, d'un jardin, d'une basse-cour, de la comptabilité domestique,

-7-

de la préparation des aliments... ». « Faire que l'habitation et le ménage de l'institutrice soit l'habitation et le ménage modèle de la commune », tel fut le but des cours d'économie domestique, de couture dispensés aux élèves, et existant encore actuellement ». (13)

L'emploi du temps assez chargé ne laissait guère de loisirs pour la détente. Dès la 1re année, les élèves s'entretenaient à la participation de leçons à l'école annexe. Elles étaient aussi sollicitées pour aider l'économe au travail de comptabilité de l'école, à la surveillance générale de l'établissement. Ainsi « l'Ecole normale ne sera plus une simple maison d'instructeur, elle sera une véritable maison d'éducation » disait la Réglementation de 1884.

La discipline intérieure fut très stricte tant pour les élèves que pour les professeurs. Les jeunes filles, portant l'uniforme habituel des « pensionnaires », durent s'y conformer.

La guerre de 1914 vint troubler quelque peu les études. Le 11 août 1914, l'Ecole normale fut transformée en hôpital, l'Hôpitale 111, placé sous le patronnage de l'Union des Femmes Françaises. Il reçut 5.000 blessés ou malades.

Le 15 avril 1917, l'Ecole normale fut transférée à Vittel dans une annexe d'un hôtel. En septembre 1918, les Normaliennes retrouvèrent leurs locaux, mais des difficultés surgissaient : travaux de réfections, manque d'éclairage, à cause de la faible pression à laquelle arrivait le gaz. Ce fut seulement en 1920, que l'électricité fut installée ; elle l'était déjà en ville.

L'effectif des élèves compta environ une soixantaine après la guerre de 1914. Peu de renseignements précis nous ont été transmis sur la vie et l'évolution de l'Ecole jusqu'en 1940. Au début de la guerre de 1939 l'Ecole normale fut de nouveau transformée en Hôpital Complémentaire. Mais le gouvernement de Vichy décida en 1940 la suppression des Ecoles normales. Les élèves-maîtres et élèves-maîtresse durent suivre les cours dans les lycées. En 1946, ce fut la réouverture des écoles normales devant préparer les élèves au Baccalauréat ; l'Ecole normale de Filles comptait alors une cinquantaine d'élèves, répartis en 4 classes, la 4º année étant réservée à la formation professionnelle, comme de nos jours. Il faut rappeler aussi que l'immeuble servit durant la guerre de prison allemande et qu'il fut le théâtre d'une attaque en règle de la part du maquis.

Les locaux de Commercy et de Bar devinrent trop exigus devant un effectif en augmentation sensible depuis 1955 environ.

Le Ministère de l'Education Nationale décida alors la fusion des deux Ecoles Normales et la construction de vastes bâtiments destinés à abriter les futurs enseignants du département. L'emplacement choisi se situa en haut de la Ville, au lieu-dit de Pilvitheuil.

En janvier 1963, l'Ecole Normale de Commercy prenait possession des locaux neufs. En janvier 1964, l'Ecole Normale de Jeunes filles

s'installait à son tour dans les bâtiments qui lui étaient réservés. L'ensemble comprend actuellement cinq bâtiments, situés sur le plateau de Pilvitheuil, dans un beau cadre de verdure, proche du quartier neuf de la Ville-Haute. L'effectif total de l'Ecole Normale filles et garçons — comprend 250 élèves, encadrés par un Di-recteur, une économe, 14 professeurs, 3 surveillantes, 2 surveillants et 1 assistant étranger.

Une nouvelle histoire commence pour les jeunes générations d'en-seignants qui peupleront cette Ecole Normale Mais les « anciens » ne gardent-ils pas un peu la nostalgie des vieux murs ?

⁽¹⁰⁾ Archives de la Meuse, 55 N I. (11) Ibid, 56 N I, 57 N I, 58 N I, 59 N I. (12) Ibid, 48 T I.

⁽¹³⁾ Ecoles normales d'Institutrices, Réglementation, Paris, Imp. Nat., 1884

